

ABC experts pionnier



Pour travailler pour les administrations publiques et répondre aux directives européennes, les laboratoires doivent être accrédités par l'organisme belge Belac et ainsi être conformes à l'Arrêté royal établissant les règles générales d'exécution des marchés publics de travaux. C'est pourquoi le laboratoire **ABC experts** de Welkenraedt a fait les démarches nécessaires et devient ainsi le premier laboratoire privé en Région wallonne à obtenir l'accréditation « Belac » pour l'examen visuel d'égouts neufs, existants ou réhabilités au moyen d'une caméra vidéo autotractée. Cette accréditation couvre également les inspections homme-vidéo et les caméras « zoom » pour les canalisations de plus grands diamètres.

La mission du laboratoire **ABC experts** dans le domaine de l'égouttage est d'assister les entreprises du secteur et les autorités à effectuer les contrôles des réseaux. Il est présent depuis quelques années dans le domaine de l'examen endoscopique de canalisations et met quotidiennement au service de l'ensemble des acteurs du secteur de l'égouttage son expérience dans le domaine du contrôle des conduites par caméra. Ses outils lui permettent d'assurer ses missions d'assistance en matière de gestion des réseaux, mais aussi d'exécution de contrôles pour les administrations ou les entrepreneurs. Les données relevées sont ensuite communiquées suivant un format d'échange informatique précis qui permet de les intégrer dans le plan du réseau global wallon Infonet de la SPGE, l'autorité pour la gestion de l'eau en Wallonie.

Il va sans dire que l'équipement du laboratoire est conforme aux prescriptions des normes, circulaires et cahiers des charges actuels. Le laboratoire est également certifié ISO 14001 (environnement) et VCA**.

Outre ces essais, **ABC experts** est déjà accrédité pour des essais de portance du sol ainsi que pour les fondations des routes et autoroutes. De plus, via sa filiale **Labinter** d'Awans, il est également accrédité pour l'analyse de l'ensemble des matériaux de génie civil et de voirie.

De l'importance des essais

Les essais sur les chantiers de construction se multiplient. Les chantiers de voirie et d'égouttage n'échappent pas à la règle. Hormis les essais en laboratoire, nombreux et complexes (analyses chimiques, proportions, qualités des produits, tests mécaniques,...), des essais in situ sont également prévus. S'il excelle dans les premiers, **ABC experts** n'est certainement pas en reste dans les seconds. Dans les essais in situ, les avantages sont de plusieurs ordres : les résultats sont obtenus directement et rapidement, sans entraver la bonne marche du chantier ; des adaptations éventuelles sont possibles sans trop de bouleversements et tout aussi rapidement en fonction des résultats. Comme le précise André Delhez, gérant des laboratoires **ABC experts** et **Labinter** dans la « Revue de l'Expert » (ABEX), les essais in situ n'assurent qu'une vérification partielle et ne peuvent se substituer aux essais en laboratoire. Par contre, on peut également y avoir recours dans un premier stade d'expertise en cas de litige par exemple.

Les principaux essais in situ effectués lors de travaux de terrassements, de voirie et d'égouttage sont les suivants. Précisons en passant qu'ils sont repris en détail dans le cahier spéciale des charges RW 99 de 2004 et dans de nombreuses normes belges et européennes.

- Pour les travaux de terrassements : détermination des coefficients de compressibilité d'un sol par des essais à la plaque ; régularité de surface relevée à la règle ou à l'aide d'un gabarit approprié ; essai de pénétration dynamique d'un sol à l'aide d'une sonde de battage

- Pour les sous-fondations et fondations : mesure de l'épaisseur des couches de sous-fondations et de fondations non stabilisées ou en béton maigre ; détermination des coefficients de compressibilité d'une sous-fondation ou d'une fondation par des essais à la plaque
- Pour les revêtements en béton de ciment : épaisseur des revêtements et position des armatures (par carottage) ; texture superficielle (essai à la tache de sable) ; régularité de surface relevée à la règle ou à l'aide d'un gabarit approprié ; détermination du coefficient de planéité ; détermination du coefficient de frottement transversal ; essais au scléromètre
- Pour les revêtements en béton hydrocarboné : détermination de l'épaisseur des revêtements hydrocarbonés ; détermination de la drainabilité des enrobés drainants ; profondeur d'ornières ; couleur du revêtement bitumé coulé à froid ; régularité de surface relevée à la règle ou à l'aide d'un gabarit approprié.
- Drainage, égouttage : essai d'étanchéité des canalisations (par remplissage et mise en pression) ; inspection des égouts par caméra (canalisations et chambres de visite).